

Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Avril 2018

N° 41



Inauguration de la Crèche le 27 janvier 2018

SOMMAIRE

1 **Edito**

2 **Conseils
municipaux**

4 **Budget 2018**

6 **Ne brûlons plus les déchets**

6 **Travaux d'accessibilité**

7 **Travaux de voirie**

7 **Les tilleuls de l'énergie**

7 **La porte de la sacristie**

8 **La vie des associations**

11 **La vie à Cambon**

ÉDITO



On ne change pas une équipe qui gagne. Le mois d'avril et le vote du budget concomitants sont les indéboulonnables de la vie municipale. Les deux commissions finances menées par Philippe Granier ont remporté l'adhésion de tous les membres. Le budget 2018 aura pour fil conducteur la stabilité. La commission a proposé au conseil un maintien des taux de fiscalité, d'autant que les bases (liées maintenant à l'inflation) vont augmenter de 1.2%. Le fonctionnement reste stable. Les principales dépenses d'investissement seront la rénovation de la salle polyvalente, la rénovation des vestiaires du rugby, l'isolation des bâtiments publics ainsi que la poursuite de la mise aux normes handicap, le changement du copieur mairie et l'achat d'un camion benne.

Les travaux de rénovation de la salle polyvalente ont pris un peu de retard, essentiellement dû à l'attente des rapports des différents experts sur l'amiante, l'analyse du sol et la structure de la charpente - rapports qui doivent être intégrés dans les marchés travaux. L'utilisation intensive de cette salle est telle que nous avons été prudents dans l'immobilisation de la salle, pour que tous les utilisateurs soient avertis longtemps à l'avance afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions. Mais nous ne sommes pas maîtres du temps...

L'isolation thermique est devenue le grand enjeu pour toutes les collectivités. Notre agglomération a été labellisée territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat (TEPCV) en 2016, grâce aux efforts que nous faisons depuis quelques années pour réduire notre empreinte carbone.

Grâce à cette labellisation, la C2A bénéficie de certificats d'économie d'énergie bonifiés jusqu'au 31 décembre 2018, pour aider à financer des dépenses en rénovation énergétique ou changement de chauffage. Nous avons immédiatement soumis l'isolation des combles de la mairie à ce dispositif, ainsi que l'isolation du presbytère, des Blés d'or et les logements appartenant à la collectivité. Grâce à ce dispositif bonifié, tous ces travaux sont remboursés.

Vous trouverez dans les pages de ce petit cambonnais les événements prévus par nos associations qui sont pleines d'énergie pour les mois à venir, et qui contribueront à un beau printemps pour notre commune.

Sarah Laurens



Séance du 15 février 2018

➤ Achats

Madame le Maire indique aux membres du conseil les décisions suivantes :

- Une tronçonneuse a été achetée à CIRCUIT 81 pour un montant de 899.08€ TTC.
- Un canapé PVC a été acheté pour le coin bibliothèque de l'école, pour un montant de 222 €.
- Un réfrigérateur a été acheté pour un montant de 257 € TTC. Il permet de stocker les repas PAI (Projet d'Accueil Individualisé) à la cantine.
- Un lave-linge et un sèche-linge semi-professionnel ont été achetés pour un montant de 2 740 € TTC dans le cadre de l'opération du réaménagement de la crèche.

➤ Temps scolaire

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.

Le conseil d'école de Cambon réuni le 8 février a voté à 59% pour le retour à 4 jours. Les représentants des parents d'élèves avaient réalisé un sondage auprès des familles qui ont répondu majoritairement pour le retour à 4 jours. Les enseignants de l'élémentaire restent plus favorables à la semaine de 4,5 jours qui permet de meilleurs apprentissages. Les enseignants de l'école

maternelle s'accordent à dire que la semaine de 4,5 jours est fatigante pour les plus petits.

La majorité des conseils d'école d'Albi, tout comme la majorité des conseils d'école du territoire intercommunal ont voté pour le retour à la semaine de 4 jours. Considérant que pour l'intérêt des enfants et pour une meilleure organisation des activités extra-scolaires des enfants de Cambon il convient d'harmoniser l'organisation du temps scolaire entre les écoles du Grand Albigeois, le conseil municipal a voté pour le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours dès la rentrée 2018.

Le conseil municipal propose alors une nouvelle organisation du temps scolaire à Mme la Directrice Académique de l'Education Nationale.

- Nouveaux horaires à compter de septembre 2018 :
Les Lundi, Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11 h30 puis 13 h30 à 16 h 30.

➤ Matériel communal

M. Granier informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la désaffectation de certains biens mobiliers. Une liste a été dressée :

- Un gyrobroyeur à banquette
- Un camion IVECO
- Un tracteur-tondeuse

Ces matériels qui ne sont plus nécessaires aux agents seront vendus.

➤ Ecole & Cinéma

« MEDIA TARN », association d'éducation artistique et culturelle au cinéma, propose à l'école de Cambon de renouveler l'action culturelle et pédagogique, nommée « Ecole et Cinéma ». La commune prend en charge le coût de la prestation, soit 1.50 € par élève/an.

Le principe est de faire découvrir aux jeunes le patrimoine cinématographique et d'amener l'enfant à aborder la lecture des messages audiovisuels.

➤ Subvention

Suite à la demande de la directrice de l'école, un devis pour une alarme « PPMS confinement » a été établi par l'entreprise SAM BRANCHE pour un montant de 4 606.80€ TTC. Ce montant étant élevé, une demande de subvention FIPD (*Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance*) est faite auprès de la préfecture à hauteur de 50 % de la dépense HT.

➤ RASED

19 écoliers de Cambon cette année (26 en 2016-2017) sont suivis dans le cadre du Réseau d'Aides aux Enfants en Difficulté (RASED).

Mme F. Rachenne-Grulois et M. A. Clément sont amenés à effectuer des observations en classe et des bilans qui nécessitent du matériel spécifique. Ils proposent aux enfants des aides par le jeu pour remédier aux difficultés d'apprentissage.

Afin d'équiper en partie le Pôle ressource « RASED », le conseil municipal décide d'accéder à leur demande de financement pour du matériel utilisé dans le cadre de leurs interventions auprès des écoliers de Cambon en difficulté pour un total de 538 €.

➤ Mise à disposition

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, il est nécessaire de réactualiser les montants des valeurs locatives pour la mise à disposition et prestation en nature des locaux communaux et énergies pour les associations « le Village des Enfants » et « Familles Rurales » pour la crèche. Cette année, la base de l'indice du coût de la construction est 1670, soit une augmentation annuelle de 1.64 % (3^{ème} trimestre 2017).

En ce qui concerne le coût du chauffage et l'EDF, la participation au groupement d'achat du SDET a permis une baisse importante de 36,8 % sur les locaux du centre bourg. Une stabilité sera appliquée sur le coût de l'eau.

* Le Village des enfants

- Valeur locative pour la mise à disposition de bâtiments communaux : 12 376,77 €/an.

- Valeur locative pour la mise à disposition des énergies : 4 430.31 €/an

*La crèche Pirouette Galipette :

- Valeur locative pour la mise à disposition de bâtiment tenant compte de l'augmentation des surfaces (70 m²) et de tous les aménagements et installations : 13 048.83 €/an

- Valeur locative pour la mise à disposition des énergies : 3 219.15 €/an pour le chauffage et l'électricité et 931.66 €/an pour l'eau.

Séance du 9 avril 2018

➤ Décision du maire

- Achat d'un nouveau copieur pour la mairie avec la SA TBC pour un montant de 4 782 €.

- Signature d'un devis pour l'installation d'un logiciel « proxy » sur les postes informatiques de l'école pour un montant de 1 020 € chez 123 informatique.

- Signature d'un devis pour la fourniture et pose de laine d'isolation thermique dans logements sociaux pour un montant global de 3 376 € à l'entreprise EURL LEMAIRE.

➤ Comptes 2017

M. Granier présente le compte de gestion et le compte administratif de la commune pour l'année 2017.

Section fonctionnement :

Recettes 2017 1 220 036,81 €

Dépenses 2017 1 063 083,54 €

Excédent cumulé 799 131,12 €

Section investissement :

Recettes 2017 391 042,13 €

Dépenses 2017 593 005,09 €

Excédent cumulé 130 415,00 €

➤ Taux d'imposition

Le Conseil municipal vote les taux des impôts locaux pour le budget 2018. Le conseil maintient les taux et les taxes de l'année précédente :

✓ Taxe d'habitation 10.64 %

✓ Taxe Foncière : 22.12 %

✓ Taxe Foncière NB: 82.27 %

➤ Subventions

Associations enfance

Crèche 43 000 €

CLAE 107 000 €

CLAE(rythmes scolaires) 3200 €

Associations péri-scolaires

Coopérative scolaire 2 800 €

(+ 300 € fournitures communes CLAE)

Associations sportives avec école de jeunes (licenciés) :

FCC ; Judo ; Volley ; Rugby ;

Danso Cambon ; Gym ;

Chaque association : 730 €

Associations d'animation

Comité des fêtes : 730 €

Associations d'intérêt

communal : Jacopo Bassano ;

Blés d'or ; Foot à 7 ; Société de

chasse ; Cambon aventure ; Vélo

club ; Tennis (+ 303 € achat

armoires) ; Pétanque ; ADMR ;

Chaque association : 365 €

Association ADMR 730 €

Associations jeunesse

Foyer collège St Juéry 300€

Mission Jeune Tarn 2 617,20 €

Total 167 980,20 €

➤ Budget primitif 2018

M. Granier présente le budget primitif de la commune pour 2018. Le conseil municipal vote à la majorité ce budget.

➤ Mise à disposition

Etablissement de nouvelles conventions de mises à disposition entre les associations utilisatrices et la commune pour les terrains et locaux communaux.

➤ Brasserie

Une demande de subvention va être faite pour l'installation d'un bac à graisse à la Brasserie le CamCBon.



Le budget 2018

Le budget 2018 a été voté le 9 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Il a été établi avec la volonté de

- ✓ continuer la mise à niveau des bâtiments communaux ;
- ✓ ne pas augmenter la pression fiscale ;
- ✓ contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- ✓ maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ✓ mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région.

La section de fonctionnement

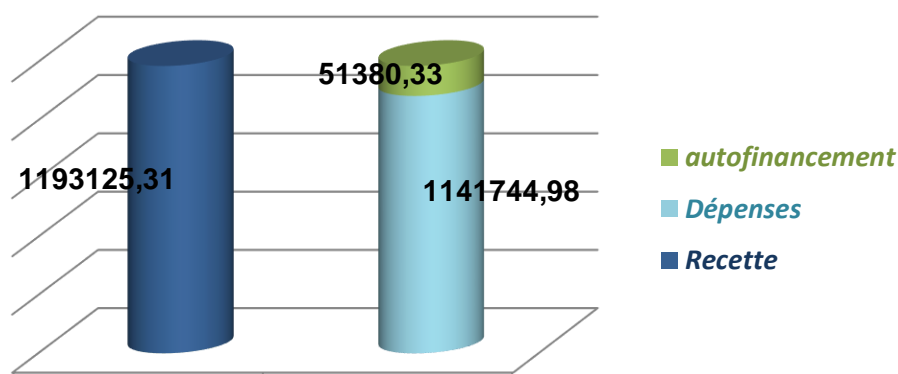
regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine,

loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

- Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal (32% des dépenses de fonctionnement), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	260 900.00	Recettes des services	76 008.00
Dépenses de personnel	367 600.00	Impôts et taxes	726 270.00
Autres dépenses de gestion courante	220 973.20	Dotations et participations	333 033.56
Dépenses financières	42 200.00	Autres recettes de gestion courante	50 000,00
Dépenses exceptionnelles	98 169.48	Recettes exceptionnelles	2 934,00
Autres dépenses	151 902.30	Recettes financières	2 279.75
Total dépenses réelles	1 141 744.98	Autres recettes	2 600.00
		Total recettes réelles	1 193 125.31
Opérations d'ordre budgétaire	16 409.12	Excédent brut reporté	799 131.12
Virement à la section d'investissement	848 011.45	Opération d'ordre budgétaire	13 909.121
Total général	2 006 165.55	Total général	2 006 165.55



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



Le budget 2018

La section d'investissement

est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

- Les **dépenses d'investissement** regroupent notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des

structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

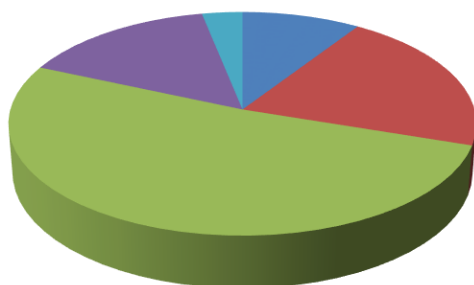
- Les **recettes d'investissement** sont de deux types.

1. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement).

2. Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle école, la rénovation d'une crèche, salle polyvalente...).

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Restes à réaliser 2017	46 228.30	Virement de la section de fonctionnement	848 011.45
Remboursement d'emprunts	108 000.00	Solde d'exécution 2017	130 415.00
Réserves foncières	242 696.00	FCTVA	22 347.00
Salle polyvalente	600 000.00	Produits de cession	2 500.00
Autres travaux	178 000.00	Taxe aménagement	40 259.79
Autres dépenses	36 861.00	Subventions	115 316.00
Opération d'ordre budgétaire	19 745.12	Immobilisations financières	8 266.58
		Amortissements	47 169.48
Etudes		Opération d'ordre budgétaire	17 245.12
Total général	1 231 530.42	Total général	1 231 530.42

Dépenses d'investissement



- Remboursement d'emprunts 9,2 %
- Réserve foncière 20,8 %
- Salle polyvalente 51,5 %
- Autres travaux 15,3 %
- Autres dépenses 3,2 %

Les principaux projets de l'année 2018 sont :

- ⇒ rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente
- ⇒ aménagement de la place devant la salle polyvalente
- ⇒ réfection des vestiaires rugby du stade
- ⇒ mise aux normes bâtiments communaux
- ⇒ achat camion benne

Ne brûlons plus les déchets verts

Le préfet d'Occitanie vient de rappeler aux maires qu'ils sont tenus d'appliquer le règlement sanitaire départemental, et en particulier de faire respecter l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, interdit sur tout le territoire.



Les déchets verts sont les feuilles mortes, les tontes des pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs etc. L'entretien d'un jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9% des foyers les brûlent à l'air libre ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France (source Ademe).

Au-delà des éventuels troubles de voisinage (nuisances olfactives, fumées), le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

Nos amis jardiniers sont donc invités à composter, pailler ou à apporter leurs déchets verts à la déchetterie ; chaque citoyen est responsable quant aux méfaits environnementaux et sanitaires engendrés par la pratique des feux de jardins.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**. Les voisins incommodés par les

odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, **48 000 décès prématurés** par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de **2800 en Occitanie**.
(Source : Santé publique France, 2016)

Le brûlage de **50 KG** de déchets verts produit autant de particules que :

- 13 000 KM** parcourus par un véhicule diesel récent ;
- 14 000 KM** parcourus par un véhicule essence récent ;
- 3 SEMAINES** de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...
- 3 JOURS** de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

Travaux d'accessibilité

Le diagnostic accessibilité établi en 2015 pour les établissements recevant du public à Cambon a relevé l'absence d'un stationnement adapté à proximité de l'entrée de la mairie, et a proposé la création d'un parking adapté dans la cour de l'ancienne école. Les agents de l'agglomération sont intervenus le 3 avril pour décaisser l'accès à la cour et le rendre accessible, en installant une pente inférieure à 3%, et pour changer les grilles du pluvial.



Travaux de voirie



La rencontre de la Côte de la Lauzié avec la Côte du Croup à l'entrée du hameau relevait parfois de l'improbable.

Les voitures venant de la Côte de la Lauzié avaient la priorité puisque qu'elles venaient de la droite, mais les voitures arrivant par le Croup avaient l'impression d'être sur la voie royale. Plusieurs incidents fâcheux ont motivé la pose d'un panneau STOP en haut de la Côte de la Lauzié, rendant ainsi la circulation compréhensible.

Les tilleuls de l'énergie

Dans le cadre de ses marchés publics, le SDET (Syndicat d'électrification du Tarn) a voulu être pro-actif dans le domaine de la réduction de notre empreinte carbone.

Il demande à ses prestataires de service de planter un arbre pour tous les 150 m de réseaux enterrés. C'est ainsi que la SPIE, qui réalise pour le compte du SDET les travaux d'électrification sur notre commune, a donné cinq tilleuls à la commune.

Ces tilleuls ont été plantés en bordure nord du bassin de rétention de l'école. Ce sera notre petit « Unter den Linden » cambonnais, n'en déplaise aux Berlinoises !



Porte de la sacristie

La porte de la sacristie était très abîmée, il était nécessaire d'effectuer des travaux de remise en état.

L'entreprise Bois Passion a fait un estimatif de réparation (reprise moulure, rebouchage fentes, brossage et peinture) pour 367.19 € H.T.

Mme Michèle Bizouard, présidente de l'association Jacopo Bassano, a proposé au conseil municipal de novembre 2016 de prendre en charge l'intégralité du coût de cette réparation dans le cadre de son œuvre de protection du patrimoine.

M. Cot est intervenu le 6 avril pour la remise en état de la porte.



la vie des associations

Vélo Club



Dimanche 22 Avril

22^e CAMBONNAISE

Rando pédestre 15 kms

Route 70 et 90 kms

VTT 25, 40 et 55 kms

Accueil 7h45 - Départ libre entre 8h30 et 9h du stade

Inscriptions vélo : 8€ (+2€ plaque de cadre) / Rando pédestre : 5€

Ravitaillements / Collation à l'arrivée

Renseignements : 06-83-88-02-75 www.veloclubcambonnais.com

A.P.E

L'association des parents d'élèves propose une animation originale pour petits et grands. Venez découvrir le cinéma en plein air.

L'APE DE CAMBON PRESENTE

CINÉMA

PLEIN AIR

À LA TOMBÉE DE LA NUIT

RESTAURATION DÈS 19H30

VENDREDI 01 JUIN

STADE DE CAMBON

LE TITRE DU FILM VOUS SERA COMMUNIQUÉ DANS LES PROCHAINS JOURS

Volley Club



Pour la 5^{ème} année le club organise son tournoi de volley sur herbe au stade de Cambon.

Le Tournoi se déroule sur toute la journée avec repas à midi. Nous comptons sur la présence de tous : joueurs confirmés, débutants ou sportif du dimanche.

VOLLEY-BALL

4x4 loisirs

Au moins une fille ou bien un enfant de 14 à 16 ans par équipe

DIMANCHE 20 MAI 2018
CAMBON D'ALBI - STADE MUNICIPAL

9H30 - 10H: ACCUEIL ET INSCRIPTIONS
10H30: DÉBUT DES MATCHS
12H00: REPAS SUR PLACE AVEC APÉRITIF, PLAT, DESSERT ET CAFÉ
17H30: REMISE DES RÉCOMPENSES
18H00: APÉRITIF OFFERT

OFFERT LORS DE L'INSCRIPTION: UN T-SHIRT, LE PETIT DÉJ, UNE BOUTEILLE D'EAU

CAMBON

TOURNOI SUR HERBE

POSSIBILITÉ SALLE DE REPLIE

TARIFS

FORFAIT JOURNÉE (TOURNOI + REPAS)	12 € / PERSONNE
TOURNOI SANS REPAS	6 € / PERSONNE
REPAS SEUL	8 € / PERSONNE

INSCRIPTIONS

AVANT LE 15 MAI POUR INSCRIPTION AVEC REPAS
LE JOUR MÊME POUR INSCRIPTION AU TOURNOI SEUL
RENSEIGNEMENTS: YVES JOUCLA
05 63 78 81 23 OU 06 76 71 13 01
MAIL: CAMBON.VOLLEY@GMAIL.COM
SITE WEB [HTTP://CAMBON-VOLLEY.SPORTSREGIONS.FR](http://CAMBON-VOLLEY.SPORTSREGIONS.FR)

Les blés d'or

Nos activités du 1^{er} trimestre se sont parfaitement déroulées.

Le loto avec une très bonne participation des adhérents, mais aussi des cambonnais et des adhérents des clubs voisins. Nous les remercions tous.



L'assemblée Générale s'est déroulée en présence de M. Bouchet trésorier-comptable de la Fédération de Généralités Mouvement. GROUPAMA a fait une conférence sur le thème « bien manger et bien bouger ». Nous étions 80 adhérents présents ou représentés.

Le 15 mars nous avons eu une belle journée des adhérents avec 70 participants. Après un bon repas, nous avons pu applaudir les danseurs de « Lou Segaires ».



L'atelier « Prévention des chutes » est terminé. Les 14 participants sont enchantés et aimeraient reprendre cette activité à l'automne prochain. Nous allons voir comment organiser ceci.

L'atelier « mémoire en liberté » va se terminer et les participants sont prêts à reprendre cet atelier en octobre prochain.

A l'atelier « informatique » Michel Marty a trouvé les élèves très attentifs et ils ont fait des progrès. Cet atelier va se terminer en mai ; il reprendra sûrement en octobre.

Nous avons des rencontres et des sorties prévues.

Le **24 mai** nous irons à l'Aven Armand, voyage organisé par le Club de Fréjairolles.

Le **7 juin** c'est en bus que nous nous rendrons au Musée Lapérouse et à l'Académie des Miniatures à Albi.

Le mercredi **13 juin** interclub à Fréjairolles : nous pourrions participer au concours de belote, pétanque ou autres jeux.

Les **28 et 29 juin**, sortie organisée par le club de Cambon, nous nous rendrons en Dordogne.

Le vendredi **28 septembre**, le club de Mouzieys organise une journée à Nant dans l'Aveyron.

Le jeudi **4 octobre** les Blés d'Or ont prévu de se rendre à Grenade (31).

Pour ces 2 derniers voyages, vous devez vous inscrire avant le 10 juillet auprès de : F Chamayou ou ML Huc.

Nous pouvons prendre les non adhérents. Nous avons également les journées organisées par la Fédération de Généralités Mouvement. Tous les adhérents sont invités à ces journées.

Vous pouvez voir le blog des Blés d'Or : www.blesdor-cambon.blogspot.fr

Pour tous renseignements : ML Huc 05 63 53 02 40.

Comité des fêtes

Pour son 40^{ème} anniversaire le comité des fêtes de Cambon organise une grande soirée le **9 juin** avec la venue du groupe EMILE & IMAGES à 21h suivie d'un concert de MIAMI.

Sur place, au stade, vous trouverez une restauration et un parking.



DansoCambon organise **des stages de danse** pour des enfants âgés de 2 à 18 ans et des stages d'initiation au postural ball pour adolescents et adultes.

Les cours auront lieu dans l'école de Cambon

TARIFS : 10 € par atelier

Quand ?		Pour qui ?	Pour quoi faire ?
Lundi 23 avril	9h30 - 10h30	Danseurs/ danseuses né(e)s en : 2014 et 2015 et leur parent.	Atelier de danse parent-enfant animé par Laure Salviac.
	10h30 - 11h30	Danseurs/ danseuses né(e)s en : 2013 (Moyenne section), 2012 (GS), 2011 (CP) et leur parent.	Atelier de danse parent-enfant animé par Laure Salviac.
	11h30 - 13h	Danseurs/ danseuses né(e)s en : 2010, 2009, 2008 et 2007.	Atelier de danse animé par Laure Salviac.
Mardi 24 avril	9h30 - 10h30	Danseurs/ danseuses né(e)s en : 2006 - 2005 - 2004 - 2003 2002 - 2001 - 2000 et 1999	Initiation au postural ball.
	10h30 - 12h00	Danseurs/ danseuses né(e)s en : 2006 - 2005 - 2004 - 2003 2002 - 2001 - 2000 et 1999	Atelier de danse animé par Laure Salviac.
Dimanche 22 avril	10h30 - 11h30	Adultes (stage ouvert à tous)	Initiation au postural ball. (apéritif offert après la séance)

Postural Ball

Le **postural ball** est une méthode douce pour se muscler en profondeur.

Pour plus de renseignements, contacter Muriel BOYER au 06-27-17-16-25.





Sécheresse

Un habitant de la commune a signalé des fissures liées à la sécheresse de l'été 2017 dans sa maison.

Pour être indemnisés par leur assurance, les particuliers touchés au niveau de leur habitation doivent faire une déclaration en mairie. La mairie fait ensuite une déclaration en préfecture, qui le soumet au ministère. Nous souhaitons savoir combien d'habitations ont été touchées en 2017 pour éventuellement faire une déclaration en préfecture.

Le vide grenier

Malgré un temps plutôt maussade avec du vent, le village était très animé dimanche 8 avril à l'occasion du vide grenier. La manifestation a rencontré comme chaque année un véritable succès grâce au dynamisme des organisateurs du foot à 7 et à la sympathie des exposants.



Commémorations



La commune de Cambon a célébré la commémoration du 19 mars par un lundi soir beau mais venteux, en présence des élus de la commune, du conseiller départemental Jean-Paul Raynaud, d'une délégation de la gendarmerie, des porte-drapeaux de la FNACA, et de nombreux habitants.

Vous êtes invités à la commémoration du 8 mai le samedi 12 mai à 11H.

Le loto de l'école

L'APE (Association des Parents d'Elèves) de Cambon a organisé son loto annuel le dimanche 25 mars dans la salle omnisports. Beaucoup de petits et de grands sont repartis avec un lot, grâce aux nombreux partenaires et à l'investissement d'un grand nombre de parents. Bravo à l'APE de faire vivre la vie autour de l'école grâce à cette manifestation.



Inscription des enfants

à l'école de Cambon

Pour pouvoir affiner les prévisions des effectifs de l'école de Cambon pour la rentrée de septembre 2018, nous vous prions de faire l'inscription auprès de la mairie le plus rapidement possible, si vous inscrivez votre enfant pour la première fois.

Féria cambonnaise

Vlad organise 3 belles soirées festives fin mai au CamCBon. Venez nombreux.

FERIA

CAMBONNAISE

2017

25, 26 ET 27 MAI 2017

VENDREDI SOIR

GROUPE PATE PUR ROCK
 PAELLA OU GRILLADES / FRITES : 8€
 DISCO MOBILE À PARTIR DE 23H

SAMEDI SOIR

BENITO BANDAS
 MOULES / FRITES OU GRILLADES / FRITES : 8€
 DISCO MOBILE À PARTIR DE 23H

DIMANCHE MIDI

REPAS CANARD, VIN ET CAFÉ INCLU : 20€
 SUR RÉSERVATION
 ANIMÉ PAR LES FRÈRES COULEMELLE

ORGANISÉ PAR LE RESTAURANT CAMCBON

CONCOURS DE CAISSES À SAVON AVEC L'ASSOS DE MASSAL SAMEDI 14H & DIMANCHE MATIN & APRÈS-MIDI

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : avril 2018 – Tirage : 950 exemplaires